


# JEU-CONCOURS SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2015

1 THÈME AVEC 3 QUESTIONS TOUS LES MOIS

## N°5 : LES CONTRÔLES ROUTIERS

- 1** Conduire avec un permis de conduire suspendu, annulé ou invalidé expose à :  
A/ Une peine de prison de 6 mois et une amende forfaitaire de 1 500€  
B/ Une peine de prison de 2 ans et une amende forfaitaire de 4 500€
- 2** Le conducteur peut-il refuser un contrôle de dépistage d'alcoolémie ou de stupéfiants :  
A/ Oui  
B/ Non
- 3** Le refus d'obtempérer lors d'un contrôle routier est punie de :  
A/ Une peine de prison de 3 mois et une amende forfaitaire de 3 750€  
B/ Une peine de prison de 6 mois et une amende forfaitaire de 7 750€

### LE SAVIEZ-VOUS ?

 1 ti punch, ça va... 2 ti punch, retrait de 6 points, amende de 135€ et suspension de permis !

TOUT MOUN ÀBO !! PROCHAIN THÈME : LA VITESSE

En partenariat avec

**FRANCE-ANTILLES**



**1 CITROËN C1\*  
A GAGNER !**

\*offerte par  **SODIVA**

**et 500 autres lots !!**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



**AUTO-ÉCOLE  
SÉCURITÉ +**



**AUTO ÉCOLE VERT PRÉ**



**AUTO-ÉCOLE  
CONDUITE VAUCLINOISE**



Détails et règlement disponibles sur [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

Jeu gratuit sans obligation d'achat, s'adressant exclusivement à toute personne majeure résidant en Martinique. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort, sous contrôle d'un huissier.

En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Photos non contractuelles.